

# QUESTIONS FRÉQUENTES



École Nationale Supérieure  
des Arts Appliqués  
et des Métiers d'Art  
*School of Art and Design*  
63 rue Olivier de Serres  
75015 Paris  
tél. 00 33 (0)1 53 68 16 90  
fax 00 33 (0)1 53 68 16 99  
www.ensaama.net

## Candidatures

- ▶ **Ayant suivi durant une année un enseignement d'art en atelier, dans une école privée, dans une école de beaux-arts, puis-je rentrer en BTS arts appliqués ou un DMA ?**

Cela est impossible, seules les scolarités faites dans une classe de mise à niveau relevant du Ministère de l'éducation nationale sont reconnues (établissements publics ou sous contrat d'association). Il faudra donc rentrer en mise à niveau avant de pouvoir postuler pour un BTS ou un DMA.

- ▶ **Ayant obtenu mon bac il y a deux ans puis-je rentrer en Mise à niveau ?**

Cela peut être possible et dépend du cursus antérieur et de la motivation. Une demande de dérogation devra être déposée auprès de la direction de l'école. Si cette dérogation n'est pas accordée le dossier de demande de candidature sera rejeté.

- ▶ **Ayant obtenu un Bac STI Arts Appliqués puis-je faire une mise à niveau ?**

Cela est impossible.

- ▶ **Titulaire ou futur titulaire d'un BT, ou d'un Bac pro d'arts appliqués, puis m'inscrire en BTS ou en DMA ?**

Cela est réglementairement possible. Si le BTS demandé est dans le même axe que le diplôme obtenu, le dossier de candidature sera examiné avec les autres dossiers reçus. Si la demande porte sur un autre BTS, par exemple BT graphiste souhaitant faire un BTS ACI, il est préférable de faire une classe de mise à niveau. Pour une demande d'entrée en DMA outre le niveau scolaire la sélection peut tenir compte du « book ».

- ▶ **Comment dois-je rédiger la lettre de motivation ?**

La lettre de motivation doit être personnelle et rédigée par le candidat. Il est facile de reconnaître une lettre d'une personne de 18 - 20 ans. Elle doit permettre d'évaluer votre aspiration à travailler dans les arts appliqués, votre capacité à vous investir dans un travail responsable, votre sens artistique. Elle ne peut donc pas être une copie d'un modèle car aucune candidature ne se ressemble. N'hésitez pas à y faire figurer vos activités en dehors de votre scolarité, surtout si elles sont une source de satisfactions personnelles.

- ▶ **Puis-je m'inscrire dans plusieurs classes de Mise à Niveau ?**

L'inscription en Mise à Niveau est soumise à la procédure Admission Post Bac. Cette procédure vous permet de postuler pour plusieurs établissements. Généralement, les inscriptions commencent au mois de Janvier et s'achève au mois de mars. Mais attention au fait que vous devrez être scolarisé

là où vous avez passé le concours. Être reçu dans un établissement ne vous donne aucune possibilité d'être scolarisé dans un autre établissement même en cas de déménagement.

## Scolarité

- ▶ **Existe-t-il des bourses d'étude ?**

Être étudiant à Olivier de Serres permet de bénéficier de bourse de l'enseignement supérieur. La demande est à faire, généralement, au cours du second trimestre de l'année scolaire précédente, soit en terminale pour les jeunes désirant rentrer en Mise à Niveau ou en BTS pour les STI Arts Appliqués. La Fondation de France accorde, sous certaines conditions, des aides (Fondation Vallet)

- ▶ **Existe-t-il un internat à Olivier de Serres ?**

Malheureusement les écoles parisiennes n'ont pas la possibilité de fournir un hébergement. Les citées universitaires sont très demandées et il faut prévoir de vous loger par vous-mêmes.

- ▶ **Existe-t-il un service de demi-pension ?**

Depuis le début de l'année, les étudiants demi-pensionnaires déjeunent au restaurant universitaire. À l'issue des travaux de rénovation de l'établissement un self-service sera mis à disposition des étudiants qui le désireront.

- ▶ **La scolarité est-elle payante ?**

Le statut d'établissement public impose la gratuité des enseignements. Mais il reste à la charge des familles les fournitures et les services (photopies, sorties informatiques...).

- ▶ **L'école Olivier de Serres fournit-elle des stages aux étudiants ?**

La recherche d'un stage est une expérience proche de celle de recherche d'un premier emploi. Nous ne plaçons pas les étudiants dans les entreprises. Toutefois les anciens ont constitué des listes de contacts utiles. Les entreprises nous envoient aussi des demandes de stagiaires. En tout derniers lieux, nous intervenons dans les classes où les stages sont obligatoires mais cela est un signe inquiétant.

- ▶ **Peut-on faire un stage hors de France ?**

Oui, cela est fortement encouragé.